



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure qui a trait à la marge de recul arrière prescrite pour l'implantation des saillies pour la propriété située au 8250, rue Marquette en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006. Cette dérogation autoriserait l'implantation de saillies à moins de 1,2 mètre de la limite arrière de lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le 4 juillet 2017, à 18 h 30 à la Casa d'Italia située au 505, rue Jean-Talon Est** à la salle des célébrations, Montréal.

Le 14 juin 2017

La secrétaire d'arrondissement
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication : [Journal de St-Michel, édition du 14 juin 2017](#)